

Contrat à durée indéterminée à temps partiel (130 heures mensuelles)
1 Agent à domicile (h/f)

Définition du poste

Sous la responsabilité du Chef des services à domicile, l'agent à domicile (h/f) accompagne les personnes âgées, en situation de handicap ou fragilisées dans les actes essentiels et les activités de la vie quotidienne, afin de favoriser leur maintien à domicile dans le respect de leur dignité, de leur autonomie et de leur projet de vie.

Missions

- Accompagner et aider les personnes dans les activités ordinaires de la vie quotidienne : réalise/aide à réaliser l'entretien courant du logement et du linge, les courses (avec ou sans accompagnement), aide à l'élaboration/élabore les menus,
- Aider les personnes en situation de fragilité : mobilisation, toilette, habillage/déshabillage, prise des repas (préparation, installation et surveillance), etc.
- Participer à la réalisation et au suivi des projets d'accompagnement personnalisés : réalise les actions prévues, transmet et trace par écrit les interventions (fiches d'interventions/cahiers de liaisons), rend compte de ses interventions et alerte sur les situations à risque (altération de l'état de santé de la personne, environnement présentant un danger, etc.),
- Participe aux réunions de service, aux ateliers éthiques et au partage des pratiques professionnelles,
- Participe à la mise en œuvre du projet de service et à la démarche d'amélioration continue de la qualité.

Compétences et profil

- Diplôme de niveau 3 dans le secteur sanitaire, médico-social ou social apprécié,
- Expérience antérieure sur un poste similaire appréciée,
- Assurer le confort, la sécurité et l'aide aux déplacements des personnes,
- Utiliser le matériel adapté disponible à domicile,
- Connaître les règles relatives à la bientraitance, au recueil du consentement, au respect de la dignité et de l'intimité des personnes,
- Savoir travailler en autonomie, gérer son temps et définir des priorités, gérer son stress
- Savoir maintenir une distance professionnelle appropriée : pas de familiarité, pas d'ingérence dans la vie privée et sur les réseaux sociaux, etc.
- Connaître les limites de son champ d'intervention et savoir demander soutien ou passer le relai si nécessaire,
- Être ponctuel, à l'écoute et autonome,
- Utiliser les outils de transmission des informations (cahiers de liaisons, fiches d'interventions).

Classification et Rémunération :

Convention Collective de la Branche de l'aide, de l'accompagnement, des soins et des services à domicile (BAD) du 21 mai 2010, filière « intervention », coefficient 308 (degré 1, échelon 1) soit 1562,56 € brut mensuel proratisé au temps de travail (130h/mois) + ECR dimanches et jours fériés variables selon planning + ECR diplôme de 11 points si le professionnel est titulaire d'un diplôme de niveau 3.

Métier et statut : agent à domicile, non cadre

Horaires : temps partiel (130 heures mensuelles)

Lieux d'exercices : Service autonomie mixte de l'ASIMAT et domiciles des personnes accompagnées (Troyes Champagne Métropole)

Les candidats doivent adresser une lettre de motivation et un CV
avant le 10 avril 2026 à :

ASIMAT-SAD mixte, à l'attention de Monsieur le chef des services à domicile

3 Bis Boulevard du 1^{er} RAM 10000 TROYES

Ou par mail à : maxime.mechin@asimat-assmat.fr